

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE se réunira en  
mairie, en séance ordinaire, le : **JEUDI 08 DÉCEMBRE 2011 à 19 H 00.**

Fait à VERNEUIL-EN-HALATTE, le 2 Décembre 2011

LE MAIRE,

**Christian MASSAUX**

## **OBJET DE LA RÉUNION (2) :**

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Novembre 2011**

Installation d'un nouveau conseiller Municipal en remplacement de M. André BUFFET

#### **1→ AFFAIRES FINANCIERES**

- A- Budget M14 - Décision Budgétaire Modificative n° 3
- B- Indemnités au comptable du trésor 2011 - Mr DOUBLET
- C- Remboursement des frais de personnel par l'OTSI - versement à l'OTSI d'une subvention d'équilibre
- D- Remboursement des frais de « Picardie en ligne » et de la Maison de l'enfance par la CCPOH
- E- Remboursement des frais de transport en car et de cantine par l'association « familles rurales » (CLSH)
- F- Approbation des tarifs « fêtes et manifestations » 2011
- G- Demande de participation des frais de transport scolaire au Conseil Général de l'Oise

#### **2→ AFFAIRES COMMUNALES**

- A- Autorisation de signature des contrats SEGILOG « Mairie » et « bibliothèque »

#### **3→ AFFAIRES SCOLAIRES**

- A- Aide aux Projets d'Actions Educatives

#### **4→ AFFAIRES SPORTIVES**

- A- Convention de mise à disposition d'équipements de tennis

#### **5→ AFFAIRES FUNERAIRES**

- A- Reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal

#### **6→ ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE**

- A- Convention d'accueil des chiens errants en pré-fourrière

## **7→ PERSONNEL COMMUNAL**

A- Les entretiens professionnels à titre expérimental

B- Convention de mise à disposition de personnel communal entre la commune et l'OTSI

### **AUTRES DECISIONS :**

- La dénomination d'une voie privée rue Jean Jaurès

### **INFORMATION SUR LES POINTS DELEGUES AU MAIRE PAR LE CONSEIL :**

- Le marché « assurance - RC- dommage aux biens - véhicules - protection juridique »

### **POINTS D'INFORMATION ET QUESTIONS DIVERS**

**Note de synthèse pour ordre du jour n° 1A à 7B jointes**

(1) Ordinaire ou extraordinaire

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire